



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 3 juillet 2023 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2023-008 Lot 5 127 191 – 21 chemin des Castors

La demande de dérogation mineure 2023-008 vise à autoriser la construction d'un terrain de Pickleball en cour avant, à 45 mètres de la rue, alors que l'article 4.5.1.1 du règlement de zonage numéro 60-89-02 ne permet pas la construction et l'usage d'un terrain de sport en cour avant.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Didace, ce 16 juin 2023.

Chantale Dufort
Directrice générale et greffière-trésorière